

Editorial

Le 10 juin dernier, le peuple fribourgeois a montré clairement sa solidarité envers la Gruyère, le crédit d'engagement pour la construction de la route d'évitement de Bulle – La Tour-de-Trême ayant été accepté à une confortable majorité.

Les citoyens de ce canton ont fait preuve de bon sens. La situation difficile, vécue chaque jour par les bordiers des routes de l'agglomération bulloise, les difficultés rencontrées par les automobilistes pour franchir la ville de Bulle à certaines heures, autant d'éléments qui ont vraisemblablement fait pencher la balance dans le camp du oui. Cette construction d'envergure verra donc le jour et contribuera à améliorer la qualité de vie de la population gruyérienne.

L'environnement sera aussi le bénéficiaire de cet important investissement. Dès la mise en service de l'A189, si chaque voiture en transit gagne seulement 5 minutes en temps de voyage, en une année 2 mio de litres de carburant seront ainsi économisés.

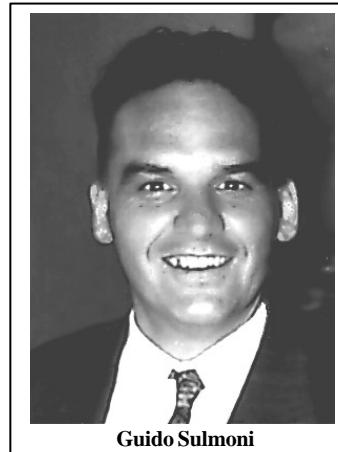
Il s'agira de s'en souvenir lorsque d'autres objets, d'importance cantonale, devront voir le jour comme le pont de la Poya ou le contournement de Guin. La solidarité devra également jouer pour ses futurs objets. ■

Jean-Daniel Wicht

Souvenir

Le 26 mai 2001 décédait, à l'âge de 45 ans, Guido Sulmoni, membre du Comité et du Bureau de notre Fédération.

Nous garderons de lui le souvenir d'une personne engagée et dévouée, d'un camarade, d'un ami. Il avait à cœur de défendre les intérêts de notre profession avec toute son énergie. Il s'engageait sans réserve dans les différents groupes de travail et commissions de notre association. Ses avis, clairs et précis, emprunts de bon sens, étaient très écoutés. Bien qu'il se soit battu avec force et courage, la maladie a eu raison de sa volonté. C'est un sentiment de très grande tristesse qui nous anime aujourd'hui. Nous adressons à son épouse, ses enfants, sa famille et le personnel de son entreprise nos plus sincères condoléances. ■



Guido Sulmoni

Le Comité

Erinnerung

Am 26. Mai 2001 ist Guido Sulmoni, Mitglied unseres Verbandskomitees und -büros im Alter von 45 Jahren gestorben.

Wir werden ihn als engagierte und treue Person in Erinnerung halten, als Kamerad und Freund. Die Interessen unseres Berufs lagen ihm sehr am Herzen, und er hat sie mit all seiner Energie vertreten. Er hat sich in den verschiedenen Arbeits- und Kommissionsgruppen unseres Vereins

engagiert. Seine klaren, genauen Meinungen, Zeichen seines gesunden Menschenverstands, fanden viele Zuhörer. Obwohl er sich stark und mutig gegen seine Krankheit gewehrt hat, hat diese seinen Willen schließlich gebrochen. Heute erfüllt Traurigkeit unsere Herzen. Wir entbieten seiner Frau, seinen Kindern, seiner Familie und dem Personal seines Unternehmens unser herzliches Beileid. ■

Das Komitee

Vous désirez créer un site Internet ?

La FFE a trouvé sur le marché un logiciel, très simple d'utilisation, pour créer rapidement des pages Internet. Vous êtes intéressés mais ne savez pas comment vous y prendre ? Vous avez peu de temps à consacrer pour préparer votre site ? **Alors vous êtes l'entreprise que nous recherchons.** Gratuitement, avec l'aide de la FFE, vous pouvez devenir le site pilote par lequel nous inciterons les autres membres de l'association à se présenter sur le net. Alors appelez le Manager de la FFE pour de plus amples renseignements !

Libre circulation des personnes:

Fribourg s'organise

L'accord bilatéral sectoriel sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et la Communauté Européenne signé le 21 juin 1999, prévu initialement pour le premier juillet 2001, ne devrait finalement pas entrer en vigueur avant la fin de l'année ou le début de l'année prochaine. La date exacte n'est pas encore connue car elle dépend de la ratification de l'Accord par chaque pays membre de l'Union Européenne. L'Autriche, le Danemark, la Grande Bretagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Suède l'ont déjà ratifié. Le Luxembourg et la Grèce ont terminé la procédure interne et doivent notifier l'instrument de ratification à l'UE. Les derniers pays devraient procéder à la ratification seulement cet automne.

Cet Accord prévoit l'introduction par étapes en Suisse du système de libre circulation des personnes tel qu'il est connu par l'UE. A la fin d'une phase transitoire de douze ans, les ressortissants actifs de l'UE pourront se déplacer librement sur tout le territoire de la Suisse tandis que les personnes sans activité auront droit de séjourner dans notre pays dans la mesure où elles disposeront, entre autre, des moyens financiers suffisants pour ne pas dépendre de l'assistance publique. Réciproquement, les ressortissants suisses auront librement accès au marché du travail de l'UE déjà deux ans après l'entrée en vigueur de l'Accord.

Afin de permettre au tissu économique et social de s'adapter progressivement à ce changement radical de la politique d'immigration, qui passe d'une politique restrictive à une politique d'ouverture, l'Accord entrera en vigueur en trois étapes. Dès son entrée en vigueur, les ressortissants de l'UE auront un droit d'accès au marché du travail suisse. Ce droit d'accès sera toutefois initialement soumis aux conditions actuelles de contingentement, de la priorité des travailleurs indigènes et du contrôle systématique des conditions de travail et de salaire. Au plus tard après deux ans, les principes de la priorité de la main-d'œuvre indigène et du contrôle des conditions de travail seront abolis et remplacés par les mesures d'accompagnement qui visent à prévenir et combattre le dumping social et salarial. Après 5 ans, la Suisse abolira les contingents pour les ressortissants de l'UE. Cette troisième phase est aussi connue comme libre

circulation à l'essai car la Suisse aura la possibilité de réintroduire les contingents afin d'éviter une augmentation massive de l'immigration.

Parallèlement, dans le but de faciliter la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs, l'Accord prévoit la reconnaissance mutuelle des diplômes et des certificats professionnels, la libéralisation ponctuelle des acquisitions immobilières et la coordination de notre système de sécurité sociale avec celui des Etats de l'UE.

En considération du fait que la libéralisation du marché du travail modifiera radicalement les règles en vigueur concernant le recrutement de ressortissants de l'UE, le Conseil d'Etat fribourgeois a décidé, le 19 décembre dernier, d'instituer une commission préparatoire¹ composée par des représentants de l'Etat et des principaux secteurs économiques. Cette commission a été chargée, essentiellement, de procéder en temps utile aux réformes nécessaires sur le plan de la législation et de l'organisation institutionnelle et administrative afin de permettre une entrée en vigueur optimale de l'Accord.

De plus, la Commission devra observer les conséquences de l'Accord sur le marché du travail. En effet, tout processus de libéralisation, pour souhaitable qu'il soit, entraîne des risques qu'il s'agit de prévenir ou maîtriser. En particulier, les dispositions relatives à la mobilité professionnelle et géographique, qui seront étendues aux ressortissants de l'UE au bénéfice d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois, pourraient contribuer à accentuer la pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs d'activité moins attractifs et dans les régions à structure économique vulnérable.

Ensuite, la Commission devra préparer la mise en place des mesures d'accompagnement prévues afin de prévenir et combattre le risque de dumping social et salarial lié à l'ouverture progressive du marché du travail. L'entrée en vigueur de l'Accord implique en effet l'obligation de renoncer à tout contrôle discriminatoire des conditions de travail et de rémunération des travailleurs étrangers après la première phase transitoire de deux ans. A cet égard, des discussions constructives entre l'Etat et les partenaires sociaux ont déjà eu lieu dans le but de développer des structures efficaces permettant de

¹ La Commission préparatoire pour l'entrée en vigueur de l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes

surveiller l'évolution des salaires et des conditions de travail et d'intervenir en cas d'abus. Les discussions portent essentiellement sur la création d'un observatoire du marché du travail chargé d'observer le niveau et l'évolution des salaires dans le canton. Ensuite, une Commission tripartite chargée de détecter les abus et d'intervenir devra être constituée.

Pour terminer, il est important de souligner que la Commission a reçu le mandat de garantir une information optimale aux milieux concernés. Afin de remplir au mieux cette tâche, la Commission a créé un groupe de projet permanent, composé par des représentants des partenaires sociaux et de l'Etat, qui est chargé de prendre les mesures nécessaires permettant de véhiculer correctement l'information à tous les milieux concernés. Le groupe de projet *Information* a déjà pris les mesures suivantes.

Premièrement, il a décidé de lancer une campagne d'information ciblée, qui se consolidera cet automne, adressée principalement aux milieux professionnels, aux entreprises et aux travailleurs étrangers dans le but de les informer de façon appropriée sur les avantages et les conséquences découlant de l'entrée en vigueur de l'Accord.

Deuxièmement, il a chargé le responsable du *Secteur main-d'œuvre étrangère* du *Département de l'industrie, du commerce et de l'artisanat* (DICA) de se tenir à disposition de toutes les personnes actives, milieux professionnels ou entreprises souhaitant obtenir des informations plus précises en matière de libre circulation des personnes. A ce sujet, il est important de signaler qu'une brochure informative sur la libre circulation des personnes est d'ores et déjà disponible en français et en allemand et que des informations supplémentaires peuvent être obtenues en consultant le site internet du DICA (www.fr.ch/DICA/).

Groupe de projet information

Personne de contact :

M. Paolo Pedrioli, Chef du secteur
Main-d'œuvre étrangère

Tél : 026 305 24 71

E-mail : PedrioliP@fr.ch

Paolo Pedrioli

**Consultez
notre site
Internet !**

www.construction.ch/FFE

Freier Personenverkehr:

Der Kanton Freiburg organisiert sich

Das bilaterale Abkommen zwischen der Schweiz und der Europäischen Gemeinschaft über die Freizügigkeit im Personenverkehr, das am 21. Juni 1999 unterzeichnet wurde und eigentlich auf den 1. Juli 2001 hätte in Kraft treten sollen, wird voraussichtlich nicht vor Ende dieses oder Anfang nächstes Jahr in Kraft treten. Das genaue Datum ist noch nicht bekannt, da es von der Ratifizierung des Abkommens durch die einzelnen Mitgliedstaaten der Europäischen Union abhängt. Österreich, Dänemark, Grossbritannien, Italien, Spanien, Portugal und Schweden haben das Abkommen schon ratifiziert. Luxemburg und Griechenland haben das interne Verfahren abgeschlossen und müssen jetzt noch die Ratifikationsurkunde bei der EU hinterlegen. Die letzten Ländern werden das Abkommen voraussichtlich erst im Herbst ratifizieren.

Das Abkommen sieht vor, dass in der Schweiz in mehreren Schritten das System der Freizügigkeit von Personen eingeführt wird, wie es in der EU schon angewendet wird. Nach einer Übergangsphase von zwölf Jahren werden sich erwerbstätige EU-Bürgerinnen und -Bürger auf dem ganzen Gebiet der Schweiz frei bewegen dürfen, während nicht-erwerbstätige Personen das Recht haben werden, sich in der Schweiz aufzuhalten, solange sie unter anderem über ausreichende finanzielle Mittel verfügen, um nicht auf Sozialhilfe angewiesen zu sein. Im Gegenzug erhalten Schweizerinnen und Schweizer schon zwei Jahre nach Inkrafttreten des Abkommens freien Zugang zum Arbeitsmarkt der EU. Damit sich Wirtschaft und Gesellschaft schrittweise an diese radikale Änderung der Einwanderungspolitik anpassen können – einer Änderung, mit der von einer restriktiven zu einer Öffnungspolitik übergegangen wird –, wird das Abkommen in drei Etappen in Kraft treten. EU-Angehörige werden vom Moment des Inkrafttretens des Abkommens an das Recht auf Zugang zum Schweizer Arbeitsmarkt haben. Dieses Recht wird aber anfangs noch durch die jetzigen Kontingentsbedingungen, den Vorrang der inländischen Arbeitnehmer und die systematische Kontrolle der Arbeits- und Lohnbedingungen begrenzt. Spätestens nach zwei Jahren

werden die Prinzipien des Vorrangs inländischer Arbeitnehmer und der Kontrolle der Arbeitsbedingungen aufgehoben und durch die flankierenden Massnahmen ersetzt, mit denen Sozial- und Lohndumping verhindert werden sollen. Nach fünf Jahren wird die Schweiz die Kontingente für EU-Angehörige aufheben. Diese dritte Etappe wird auch als freier Personenverkehr auf Probe bezeichnet, da die Schweiz die Möglichkeit hat, die Kontingente wieder einzuführen, um eine massive Zunahme der Einwanderung zu verhindern.

Parallel dazu sieht das Abkommen zur Erleichterung der beruflichen und geographischen Mobilität der Arbeitnehmer vor, dass Diplome und berufliche Qualifikationen gegenseitig anerkannt, der Immobilienerwerb punktuell liberalisiert und unser Sozialversicherungssystem mit demjenigen der Mitgliedstaaten der EU koordiniert werden.

Da die Liberalisierung des Arbeitsmarkts die geltenden Regeln für die Rekrutierung von EU-Angehörigen radikal verändern wird, beschloss der Freiburger Staatsrat am 19. Dezember 2000, eine Vorbereitungskommission² einzusetzen, die aus Vertretern der Kantonsverwaltung und der wichtigsten Wirtschaftszweige besteht. Diese Kommission hat im Wesentlichen den Auftrag, sobald wie möglich die nötigen Reformen in der Gesetzgebung und der institutionellen und administrativen Organisation vorzunehmen, damit das Abkommen möglichst reibungslos in Kraft treten kann.

Zudem wird die Kommission die Auswirkungen des Abkommens auf den Arbeitsmarkt beobachten müssen. Jede Liberalisierung, so wünschbar sie auch sei, bringt Risiken mit sich, die vermieden oder kontrolliert werden müssen. Insbesondere könnte die vorgesehene Ausdehnung der Bestimmungen über die berufliche und geographische Mobilität auf EU-Angehörige, die über eine Kurzaufenthalterbewilligung für einen Aufenthalt unter zwölf Monaten verfügen, zu einer Verschärfung des Arbeitskräftemangels in weniger attraktiven Branchen und Regionen mit schwacher Wirtschaftsstruktur beitragen.

Ferner wird die Kommission die Umsetzung der flankierenden Massnahmen vorbereiten müssen, mit denen das Risiko des Sozial- und Lohndumpings durch die zunehmende Öffnung des

Arbeitsmarkts vermieden oder bekämpft werden soll. Mit dem Inkrafttreten des Abkommens verbunden ist nämlich die Verpflichtung, nach einer Übergangsphase von zwei Jahren auf alle diskriminierenden Kontrollen der Arbeits- und Lohnbedingungen ausländischer Arbeitnehmer zu verzichten. Hier haben schon konstruktive Diskussionen zwischen dem Kanton und den Sozialpartnern stattgefunden mit dem Ziel, effiziente Strukturen zur Überwachung der Entwicklung im Bereich der Lohn- und Arbeitsbedingungen und zum Eingreifen bei Missbräuchen aufzubauen. In den Diskussionen geht es vor allem um die Schaffung einer Stelle zur Arbeitsmarktbeobachtung, mit der Lohnniveau und Lohnentwicklung im Kanton beobachtet werden sollen. Ausserdem muss eine tripartite Kommission eingesetzt werden, die Missbräuche entdecken und gegen diese vorgehen kann.

Schliesslich ist darauf hinzuweisen, dass die Kommission den Auftrag erhalten hat, die betroffenen Kreise optimal zu informieren. Um diese Aufgabe möglichst gut zu erfüllen, hat die Kommission eine ständige Projektgruppe gebildet, die aus Vertretern der Sozialpartner und der Kantonsverwaltung besteht und den Auftrag hat, die nötigen Massnahmen ergreifen, damit alle betroffenen Kreise richtig informiert werden. Die Projektgruppe Information hat schon die folgenden Massnahmen ergriffen.

Erstens hat sie beschlossen, eine gezielte Informationskampagne zu starten, die ihren Höhepunkt im Herbst haben wird und sich primär an Berufsverbände, Unternehmen und ausländische Arbeitnehmer richten wird; Ziel ist, die betroffenen Kreise angemessen über die Vorteile und Auswirkungen des Inkrafttretens des Abkommens zu informieren.

Zweitens hat sie den Leiter des Sektors Ausländische Arbeitskräfte beim Industrie-, Handels- und Gewerbedepartement beauftragt, allen erwerbstätigen Personen, Berufsverbänden und Unternehmen für weitere Auskünfte über den freien Personenverkehr zur Verfügung zu stehen. Hier ist darauf hinzuweisen, dass schon jetzt eine Informationsbroschüre in Französisch und Deutsch zur Verfügung steht und dass weitere Informationen auf der Website des Industrie-, Handels- und Gewerbedepartements abgerufen werden können. (www.fr.ch/DICA/)

Projektgruppe Information

Kontaktperson: Paolo Pedrioli, Leiter des Sektors Ausländische Arbeitskräfte
Tel.: 026 / 305 24 71,
E-Mail: PedrioliP@fr.ch

Paolo Pedrioli

² Die Kommission zur Vorbereitung des Inkrafttretens des bilateralen Abkommens über die Freizügigkeit im Personenverkehr

Le 6 juin 2001, 80 membres et invités se sont réunis à Bulle, dans les locaux d'Espace Gruyère, pour l'assemblée générale ordinaire de notre association.

Quelques jours avant une votation importante pour l'agglomération bulloise, c'est le hasard qui a voulu que les

citoyen suisse et de ses entreprises.

Cet exposé fort intéressant a montré que l'entrepreneur qui s'engagerait aujourd'hui déjà à économiser sa consommation de carburant pourrait être exempté, en temps voulu, de la taxe sur le CO₂. Bien entendu, pour que cette démarche soit entreprise par une société, il est nécessaire qu'il y ait immédiatement ou rapidement



Luc Pasquier - Werner Feller - Patrick Michel - Dominik Maurer - Grégoire Gurtner

assises des entrepreneurs aient lieu à cet endroit et dans ces circonstances. Les orateurs du jour, Monsieur Claude Lässer Conseiller d'Etat, Monsieur Philippe Gremaud, Conseiller communal de Bulle et notre Président Luc Pasquier n'ont pas manqué l'occasion pour soutenir ce projet.

Après la partie statutaire, la HG Commerciale c'est fait un plaisir de remettre, c'est une coutume, un chèque de 4000 francs en faveur de la formation professionnelle. De son côté, la FFE a tenu à féliciter les trois apprentis maçons fribourgeois (voir photo) qui ont représenté les couleurs de notre canton dans différents concours au niveau romand et suisse.

Le conférencier du jour, Monsieur Charles Weinmann, membre de l'agence de l'énergie, a présenté les enjeux de la taxe sur le CO₂, nouvel impôt qui pourrait être prélevé, si l'objectif en matière d'économie de carburant ne serait pas atteinte par la volonté même du

Debrunner

klöckner & co multi metal distribution

Sécurité au travail:
une prévention qui est payante !



uvex constructor est la nouvelle chaussure de sécurité pour les chantiers. Elle allie une protection optimale au travail et un confort remarquable.

Plusieurs modèles sont disponibles.

Debrunner SA Fribourg
Route du Tir Fédéral 14, 1762 Givisiez
Tél. 026 460 23 88, Fax 026 460 22 51
Email Infofr@d-a.ch
Internet www.d-a.ch



un retour sur investissement. Nous ne manquerons pas dans un avenir proche de vous donner d'autres renseignements sur ce sujet important.

Les personnes qui sont intéressées à recevoir les transparents, présentés lors de cet exposé, peuvent les obtenir sur simple demande auprès de notre secrétariat. ■

JDW

Volksabstimmung vom 10. Juni 2001

Am 10. Juni hat das Freiburger Volk ganz klar seine Solidarität mit dem Greyerz gezeigt, der Verpflichtungskredit für den Bau der Umfahrungsstrasse Bulle – La Tour-de-Trême wurde deutlich angenommen.

Die Kantonsbewohner haben ihren gesunden Menschenverstand bewiesen. Die schwierige Situation, die die Strassenanwohner der Vororte von Bulle täglich erleben, die Schwierigkeiten, denen sich die Automobilisten bei der Durchfahrt von Bulle zu gewissen Zeiten stellen müssen; das alles sind Elemente, die schliesslich zum Ja geführt haben. Dieser Grossbau wird somit erstellt und dazu beitragen, die Lebensqualität des Greyerzer Volks zu verbessern.

Auch die Umwelt wird von dieser Grossinvestition profitieren. Wenn jedes Transauto auch nur 5 Minuten Reisezeit einspart, sobald die A189 eröffnet ist, können so in einem Jahr 2 Millionen Liter Brennstoff gespart werden.

Halten wir uns das in Erinnerung, wenn es um andere wichtige Kantonsobjekte geht, wie die Poya-Brücke oder die Umfahrung von Guin. Die Solidarität sollte auch bei diesen künftigen Objekten spürbar sein. ■

Jean-Daniel Wicht

Ecole technique de la Construction de Fribourg

Le mercredi 11 avril 2001, à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, ce sont 20 nouveaux conducteurs de travaux qui ont reçu, des mains de Monsieur Michel Pittet, Conseiller d'Etat, leur diplôme de conducteur de travaux.

Huit fribourgeois ont été récompensés par un certificat, chèrement acquis, qui récompense trois années d'études intensives.

Les diplômés fribourgeois

Balmat Yvan à Romont
 Caille Christophe à Estavannens
 Caille Marc à Epagny
 Gabriel Chris à Granges-Veveys
 Gamberra Giuseppe à Posieux
 Godel Christophe à Ecublens
 Inderbitzi Stephan à Fribourg
 Pythoud Nicolas à Cugy

La FFE souhaite plein succès à tous ces nouveaux diplômés. La Construction à besoin d'eux.

Luc Pasquier a remis le prix de la FFE pour le meilleur candidat fribourgeois à l'examen. Il s'agit de Monsieur Christophe Godel, domicilié à Ecublens, formé auprès de l'entreprise JPF Construction SA à Bulle. ■

JDW



Christophe Godel

Le 6 juin dernier, la veille de notre assemblée générale, près de trente personnes ont répondu à l'invitation de la FFE pour une journée récréative et culturelle. La dernière sortie organisée par notre association datait de 1995 déjà.



Tout d'abord les participants ont fait halte dans le Seeland pour visiter les travaux en cours sur l'Arteplage de Bienne, moins d'une année avant

l'ouverture de l'Expo.02. Vu l'ampleur des travaux restant à faire, les visiteurs d'un jour se sont posé sérieusement la question, est-ce que les délais seront-ils tenus? L'avenir leur répondra

probablement par l'affirmative, c'est notre vœu le plus cher !

Les participants, unanimes, ont particulièrement apprécié cette balade dans le Jura, à la rencontre de nos apprentis maçons qui se sont mués, l'espace de deux semaines, en tailleurs de pierre. Ils ont pu constater les difficultés rencontrées par nos jeunes dans le cadre de l'édification de cette tour du Moron. Nos amis jurassiens, plus particulièrement Monsieur Théo Geiser, l'initiateur du projet, ont reçu chaleureusement les

entrepreneurs fribourgeois. Ils ont commenté, avec beaucoup de conviction, les différentes étapes du projet. Après un excellent repas en compagnie de nos apprentis et la visite du site, entre deux averses, les acteurs de cette journée ont pris le car pour retourner en terre fribourgeoise. Une dégustation des spécialités viticoles du Vully et un repas du soir à Garmiswil clôturaient cette journée, certes un peu maussade, mais combien chaleureuse.

Cette sortie, patronnée par la FFE, était sponsorisée par la maison SIKA à Guin et à Echandens ainsi que par la HG Commerciale à Givisiez. Encore un grand merci à ces deux sociétés pour leur générosité ■

JDW



Turm von Moron

Am 6. Juni, am Vortag unserer Generalversammlung, folgten beinahe dreissig Personen der Einladung des FBV, an einem heiteren Kulturtag teilzunehmen. Der letzte von unserem Verein organisierte Ausflug fand 1995 statt.

Zu Beginn haben die Teilnehmer im Seeland einen Halt gemacht, um die laufenden Arbeiten auf der Arteplage in Biel zu

begutachten, dies weniger als ein Jahr vor der Expo.02-Eröffnung. Angesichts der noch zu verrichtenden Arbeiten haben sich die Besucher um die Termineinhaltung ernsthafte Sorgen gemacht. Die Zukunft wird diese Sorgen vermutlich zerstreuen, uns liegt dies jedenfalls sehr am Herzen!

Den Teilnehmern hat dieser Juraspaziergang insgesamt gefallen, der sie zu unseren Maurerlehrlingen geführt hat, die sich für zwei Wochen als Steinmetze betätigt haben. Sie haben die Schwierigkeiten feststellen können, mit denen sich unsere Jungen im Rahmen der Erstellung dieses Turms von Moron auseinandersetzen müssen. Unsere Freunde aus dem Jura, insbesondere Herr Théo Geiser, der Projektinitiator, haben die Freiburger Unternehmer herzlich empfangen. Sie haben überzeugend die verschiedenen Projektetappen erklärt. Nach einer ausgezeichneten Mahlzeit mit unseren Lehrlingen und dem Ortsbesuch zwischen zwei Gewittern, sind die Teilnehmer in den Car gestiegen, um auf Freiburger Boden zurückzukehren. Eine Degustation der Vully-Weinspezialitäten und ein Abendessen in Garmiswil haben diesen etwas unfreundlichen dafür um so herzlicheren Tag abgeschlossen.

Dieser vom FBV unterstützte Ausflug wurde vom Unternehmen SIKA in Guin und Echandens sowie vom Unternehmen HG Commerciale in Givisiez gesponsert. Nochmals ein riesiges Dankeschön an diese beiden Unternehmen für ihre Grosszügigkeit. ■

JDW

75 ans JPF Construction SA

La famille Pasquier? Une longue tradition de bâtisseurs. Au 17^{ème} siècle déjà, l'histoire rapporte l'existence d'artisans du même nom, réputés dans l'art de travailler le bois. Fidèles à la tradition, leurs successeurs étendent peu à peu leurs activités. Et en 1926, Jean Pasquier, volontaire et inventif,

donne un essor décisif à l'entreprise familiale.

Telle est l'introduction que l'on pouvait lire dans la plaquette remise à l'occasion du jubilé, organisé le vendredi 8 juin dernier, dans les dépôts du Pâquier. Une foule des grands jours, dans laquelle on pouvait reconnaître de nombreuses personnalités du monde politique et de la construction du canton de Fribourg.

Michel Ducrest, Directeur général, ne manquait pas l'occasion, durant son message, d'adresser un clin d'œil, avec humour, à la route de contournement de Bulle A189, à la veille de l'importante votation. Il est vrai qu'il a fallu ce jour-là, aux invités, près de 30 minutes entre la sortie de l'autoroute à Bulle et le village de Le Pâquier! Nous tenons par ces quelques lignes à féliciter JPF Construction SA pour cet anniversaire et nous lui souhaitons plein succès, dans ses affaires, sur la route du prochain jubilé. ■

JDW

Travail au noir

La lutte est officielle !

Dans sa séance du 3 juillet 2001, le Conseil d'Etat a adopté la Convention sur le contrôle des chantiers et des entreprises de la construction dans le canton de Fribourg. Ce document règle dans le détail l'accord tripartite entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il définit aussi, sur la base de l'arrêté instituant des mesures contre le travail illicite dans la construction, l'organisation et les structures mises en place pour parvenir aux objectifs fixés dans ledit arrêté.

Les différents instruments institués sont notamment la création d'une Commission, présidée par Me Jean-Claude



Morisod, avocat à Fribourg, composée de douze membres représentant paritairement les employeurs, les travailleurs et l'Etat, sous la dénomination de Commission Tripartite de surveillance du travail au noir dans la construction. Celle-ci sera déchargée pour le traitement des affaires courantes, par un Bureau, issu de son sein, composé de six membres (deux par partie). Deux inspecteurs ont été engagés pour effectuer des contrôles sur les chantiers. Ils feront rapport à la Commission des activités illicites découvertes. La Commission transmettra les infractions constatées aux autorités ou aux organismes concernés pour qu'ils statuent. La Commission disposera aussi d'un secrétariat permanent auprès de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs, à Givisiez, qui assumera la partie administrative et la coordination entre elle et ses inspecteurs.

L'aboutissement de la mise en place de ces mécanismes pour lutter contre le travail illicite, après plus de deux ans de travaux et de négociations, est le fruit d'une collaboration sans faille entre les partenaires sociaux et l'Etat. On relèvera aussi la satisfaction de tous les cosignataires de cet accord. Il sera enfin possible de démasquer les employeurs et les travailleurs qui ne respectent pas les législations en vigueur sur les assurances sociales et les impôts ainsi que les

différentes conventions collectives régissant le domaine de la construction. Cette lutte contre le travail illicite aura pour avantage d'offrir aux entreprises des conditions de concurrence plus équitables et aux travailleurs, une meilleure protection de leurs droits. ■

RS

BOSCH
METABO

LES OUTILS DE PRO CHEZ VOTRE SPECIALISTE

Commerce de fer
fribourgeois SA

Rue de Lausanne 85 Route des Daillettes 13-15
Tél. 026 / 351 67 67 1701 Fribourg Tél. 026 / 422 77 77

Fabrique produits en béton et simili

A. Helfer S.A.

Tél. 026/460 72 72 – Fax 026/466 68 67
Route de la Verna 3 – 1762 Givisiez

50 ans Brodard & Fils SA

Exactement 20 jours après JPF, soit le 28 juin dernier, c'était au tour de l'entreprise Brodard & Fils SA, à La Roche, de fêter 50 ans d'activités dans la construction. Une entreprise familiale où trois générations participent activement aux destinées de la société. Les personnes invitées à la manifestation ont croisé dans les locaux et les dépôts de l'entreprise, de nombreuses personnalités, autorités communales et cantonales, ingénieurs et architectes. Ils ont pu admirer la qualité de

l'aménagement des bureaux ainsi que l'outil de travail représenté par une exposition du parc de machines. Après le message du Directeur de l'entreprise, Paul Brodard, son papa Gilbert, fondateur de celle-ci, s'est exprimé à son tour. Il a tenu, en temps que colombophile passionné, à marquer la cérémonie par un lâché de colombes. A l'issue de quelques discours de personnalités, les invités ont partagé un apéritif copieux. Nous souhaitons à l'entreprise Brodard & Fils SA beaucoup de plaisir dans la conduite de la société vers le succès. ■

RS



Schwarzarbeit

In seiner Sitzung vom 3. Juli 2001 hat der Staatsrat die Konvention über die Kontrolle der Baustellen und Bauunternehmen im Kanton Freiburg angenommen. Dieses Dokument regelt ausführlich das Dreiparteien-Abkommen zwischen dem Staat und den Sozialpartnern. Im Rahmen des Beschlusses über die Massnahmen gegen unerlaubte Arbeit im Baugewerbe legt es auch die Organisation und die eingeführten Strukturen fest, damit die im besagten Beschluss gesetzten Ziele erreicht werden können. Die verschiedenen eingeführten Instrumente sind namentlich die Gründung einer Kommission, mit Herrn Jean-Claude Morisod, Anwalt in Freiburg, als Präsident und zwölf Mitgliedern. Diese Kommission setzt sich paritätisch aus Vertretern der Arbeitgeber, der Arbeitnehmer und des Kantons zusammen und wird Tripartite Aufsichtskommission zur Bekämpfung der Schwarzarbeit im Baugewerbe benannt. Sie wird bei der Bearbeitung der laufenden Fälle von einem internen Büro entlastet, das sich aus sechs Mitgliedern zusammensetzt (zwei pro Partei). Zwei Inspektoren wurden für die Kontrollen an den Baustellen angestellt. Sie werden der Kommission einen Rapport der festgestellten unerlaubten Tätigkeiten übergeben. Die Kommission wird den zuständigen Behörden oder Organen die festgestellten Verstösse übermitteln, damit sie

darüber statuieren. Die Kommission wird auch über ein permanentes Sekretariat beim Freiburgischen Baumeisterverband in Givisiez verfügen, das sich um den administrativen Teil und um die Koordination zwischen dem Verband und den Inspektoren kümmern wird.

Die Einführung dieser Mechanismen zum Kampf gegen unerlaubte Arbeit ist nach mehr als zweijähriger Arbeit und Verhandlungen das Ergebnis einer optimalen Zusammenarbeit zwischen den Sozialpartnern und dem Staat. Die Zufriedenheit aller Mitunterzeichner dieses Abkommens ist zu betonen. Es wird nun endlich möglich sein, Unternehmer und Arbeiter zu entlarven, die sich nicht an die gültigen Gesetze in den Bereichen Sozialversicherungen, Steuern und Gesamtverträge im Bauwesen halten. Dieser Kampf gegen unerlaubte Arbeit hat den Vorteil, den Unternehmen gerechtere Konkurrenzbedingungen, und den Arbeitern einen besseren Rechtsschutz zu bieten. ■

RS

Sécurité

SECURITE DX, un moyen simple d'améliorer votre management des absences.

L'application de la directive 6508 visant à diminuer l'absentéisme aux postes de travail n'est pas aisée pour la plupart des entreprises. En effet, peu d'entre elles sont en possession de statistiques fiables. Un manque important d'informations empêche donc un management efficace des absences et de fixer des objectifs à atteindre tant au niveau du taux de fréquence, de gravité que du JA 30.

Pour vous aider, un bureau a développé un logiciel simple, avantageux et disponible dans les trois langues nationales. Il permet de gérer de façon très conviviale l'ensemble du problème des accidents professionnels, non

professionnels, ainsi que des maladies.

A partir des données introduites, diverses statistiques sont immédiatement disponibles. Ainsi, il est possible d'avoir une vision de l'absentéisme non seulement sur l'ensemble de l'entreprise, mais aussi par département, service et collaborateur. De plus, le programme permet, sur la base des indications fournies, de remplir très rapidement tous vos formulaires assureurs (Suva et privés) ainsi que le protocole d'analyse des événements définissant les causes des accidents. **SECURITE DX** représente donc un gain de temps appréciable.

Si ce logiciel vous intéresse, GB & Partners sàrl met à votre disposition une version de démonstration de ce logiciel. Celle-ci peut être directement téléchargée à partir du site Internet www.gbpartners.ch. ■

Jacques Deschenaux

Sicherheit

SECURITE DX, ein einfaches Werkzeug, damit Sie Ihr Absenzenmanagement noch besser in den Griff bekommen.

Die Umsetzung der ASA Richtlinie 6508 fordert unter anderem die Senkung der Unfallzahlen und in der Folge die Abwesenheitsrate im Bezug auf Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz.

Eine große Anzahl von Betrieben verfügt bis heute über keine entsprechenden Statistiken und auch nicht über die hierzu erforderlichen Werkzeuge, um dieser Richtlinie gerecht zu werden.

Das Fehlen gezielter Informationen (Anzahl Ereignisse, Ort, Ursache, Art...) und in Folge der notwendigen

Zielbestimmungsfaktoren (Schwere, Häufigkeit, AT30) sowie deren Überwachung gestattet es den Unternehmen nicht einen wirkungsvollen Absenzenmanagement-Prozess einzuführen.

Um Ihnen diese Aufgabe zu erleichtern, hat unser Unternehmen, GB & partners GmbH in Siders, eine Soft-Ware entwickelt. Diese ist äusserst einfach in ihrer Anwendung und in 3 Landessprachen erhältlich.

Das Programm gestattet Ihnen auf einfache Art und Weise die Erfassung aller Absenzen.

Nachdem Sie verschiedene Daten eingegeben haben, verfügen Sie umgehend über aussagekräftige Statistiken. Diese geben Ihnen nicht nur eine Gesamtübersicht unabhängig der Grösse Ihres Unternehmens (5 – x tausend MitarbeiternInnen), sondern auch über einzelne Dienststellen - Bereiche und über jeden einzelnen Mitarbeiter.

Das Programm **SECURITE DX** gestattet Ihnen anhand der Eingaben ohne zusätzlichen Aufwand das Ereignis (Unfall) ihrem Versicherer (Suva oder andere Privatversicherer) zu melden.

Im weiteren erhalten Sie eine interne Unfallanalyse mit den allen notwendigen Angaben wie Ursachen nach T. O. P. (Technik, Organisation, Personal) usw., um mit den Ereignissen wirkungsvoll umzugehen. Kurz gesagt: **SECURITE DX** bringt Ihnen einen bedeutenden Zeitgewinn.

Wir sind überzeugt, dass **SECURITE DX** Ihr Werkzeug ist. Unser Unternehmen, GB & Partners GmbH ist gerne bereit Ihnen kompetent Auskunft zu erteilen.

Eine Demonstrationsversion des Programms können Sie direkt bei uns anfordern oder ab Internet www.gbpartners.ch beziehen. ■

Jacques Deschenaux



Alles für den Bau

HG COMMERCIALE
Baumaterial
SPONAGEL
Baukeramik

HG COMMERCIALE
Rte André-Piller 29, Zone Industrielle 3, 1762 Givisiez, Tel. 026 460 81 60, Fax 026 460 81 69